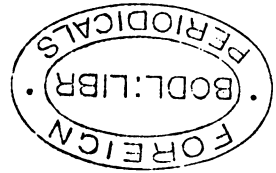


MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

—
TROISIÈME SÉRIE. — VII^e VOLUME.



NANCY

IMPRIMERIE DE G. CRÉPIN-LEBLOND, GRANDE-RUE, 14.

—
1879

Sec. 2. 1879

NUMISMATIQUE LORRAINE.

MONNAIES DE LUNÉVILLE

PAR M. LAPREVOTE.

La série de monnaies lorraines frappées à Lunéville se composait, jusqu'à ce jour, des pièces dont voici la description :

1. — Cavalier armé, se couvrant de son écu à la bande de Lorraine et galoppant à droite. — à LINIVILE.; aigle impériale regardant à gauche; poids, 620 milligrammes. (Ma collection.) Voir n° 1 de la planche ci-jointe.

Un denier semblable, du poids de 648 milligrammes, a été décrit et figuré par M. de Saulcy dans ses *Recherches sur les monnaies des ducs de Lorraine*.

Un autre denier, faisant partie de la collection de M. Bretagne, pèse 560 milligrammes.

Deux de ces deniers se trouvent dans la collection du Musée lorrain; leur poids est de 610 et 560 milligrammes.

2. — Cavalier armé, sous le cheval un croissant. — $\text{r} \ddot{\text{r}}$ Même type et même légende; poids 625 milligrammes. (Ma collection.) N° 2 de la planche.

3. — Cavalier armé, galopant à droite. — $\text{r} \ddot{\text{r}}$ LINIVILE.; aigle impériale regardant à gauche; obole très-rare pesant 289 milligrammes. (Ma collection.) N° 3 de la planche.

4. — Mêmes types, un croissant sous le cheval.

Cette obole, qui a été signalée par M. Ch. Robert, dans la *Revue numismatique* de 1861, faisait autrefois partie de la collection de feu M. Gillet, qui a été acquise par le Musée du département des Vosges, où elle se trouve aujourd'hui.

Le conservateur de ce Musée, M. Voulot, a bien voulu m'envoyer une empreinte de la pièce, dont le mauvais état de conservation ne permet pas d'en déterminer le poids. (N° 4 de la planche.)

Ces différentes pièces ont été émises sous le règne du duc Mathieu II, qui ne manquait pas de faire frapper des monnaies à légendes locales chaque fois qu'il ajoutait une ville nouvelle à son domaine ducal, et elles ne peuvent être antérieures au 15 juillet 1243, puisque c'est à cette époque que le prince acquit par échange le château de Lunéville et ceux de Gerbéviller et de Valfroicourt, qui appartenaient au comte Hues ou Hugues de Lunéville, auquel il céda, de son côté, ce qu'il possédait à Spitzemberg, Saint-Dié, Moyenmoutier et Etival. Cet échange se fit sous le consentement de sa femme et des trois fils de Hugues, avec lequel Mathieu II avait eu une guerre en 1220, la première année de son règne.

En 1265, Ferri III, fils et successeur de Mathieu, se regardant comme maître de Lunéville par suite de cet échange, affranchit cette ville en la mettant à la loi de Beaumont, et l'assigna comme douaire à sa femme, Marguerite de Navarre. Quelques années après, il donna à son second fils, Ferry, le nom de comte de Lunéville.

Il restait cependant des portions importantes appartenant encore aux anciens comtes de Lunéville, dont plusieurs continuèrent, pendant assez longtemps, à porter ce titre.

On trouve, en effet, un certain nombre d'actes intervenus entre eux et les différents ducs de Lorraine qui ont succédé à Ferri III. Ainsi, Thiébaud II et Burniques de Ristes, écuyer, font, en 1308, un accord touchant leurs hommes.

.. Ce dernier, conjointement avec Jeanne de Blâmont, sa femme, après avoir, en 1317, déclaré que les château, fossés et maisons des faubourgs de Lunéville doivent, à leur décès, retourner au duc Ferri IV, peuvent cependant encore, par des actes de 1333, 1343 et 1344, céder au duc Raoul tout ce qui leur restait dans cette ville.

On ne connaît, de ces princes, aucune monnaie qui soit sortie de l'atelier de Lunéville, et ce n'est qu'à la suite de toutes ces conventions, qui semblent avoir dû assurer l'annexion complète de cette place au duché de Lorraine, que l'on rencontre enfin une nouvelle pièce, également à légende locale, qui a été frappée sous le règne du duc Jean I^{er}, plus d'un siècle après celles de Mathieu II.

Cette pièce, unique jusqu'à présent du moins, a été donnée au Musée lorrain par M^{me} de Baines, de Pompey; les légendes en sont malheureusement incomplètes par suite d'une cassure, qui n'emporte rien des types du champ, et il est facile de reconstituer le tout au moyen d'une pièce du même prince qui a été frappée à Nancy, et dont les types sont identiquement semblables, ainsi qu'on peut s'en assurer en comparant les définitions suivantes et les dessins des figures 5 et 6 de la planche.

5. — JOHS dux MARCHIO; heaume timbré d'un aiglon placé sur un écusson de Lorraine incliné. — \mathfrak{R} MonetA † DE † LVNARIVilla; aigle essorant placée sur un écusson de Lorraine incliné; poids 620 milligrammes. (Collection du Musée historique lorrain.) N° 5 de la planche.

6. — IOHS † DVX MARCHIO; mêmes types dans le champ. — \mathfrak{R} † MONETA * DE * NANCEIO *; mêmes types; poids, 790 milligrammes. (Ma collection.) N° 6 de la planche.

M. de Saulcy a décrit et publié (pl. VI, n° 11) un exemplaire semblable, pesant 972 milligrammes.

M. Bretagne en possède un autre du poids de 950 milligrammes.

Ces différentes pièces sont en argent, d'un titre assez bas.

Cette désignation de Lunéville sous ce nom, inusité jusqu'alors sur une monnaie lorraine, de *Lunarivilla* ou *Lunariville*, ne semblera douteuse pour aucun des lecteurs de cette notice, quand on aura connaissance des documents suivants, qui ont été puisés dans la *Notice*

de la Lorraine de Dom Calmet, et dans *les Communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage.

On sait que cette ville passe pour avoir été construite sur l'emplacement ou à proximité d'un temple dédié à la Lune, et consacré au culte de Diane, d'où le nom de *Lunaris Villa*, qui a subi plusieurs modifications dans les divers titres dont voici de très-courtes mentions :

En 1034, les fils du comte Folmar, dans une charte qui se trouve aux Archives de la Meurthe, rappellent que leur père a fait construire un monastère en l'honneur de saint Remy à Lunéville (*in loco Lienatis ville*).

En 1140, une bulle d'Innocent II confirme les biens donnés à l'abbaye des Chanoines réguliers de Saint-Augustin ; cette bulle est adressée à l'abbé du monastère de Lunéville (*Linervillensi monasterii*).

En 1141, Etienne, évêque de Metz, ratifie une autre donation faite au même monastère de Saint-Remy. (*Sancto Remigio Lunaris ville*.)

En 1184, Mathieu, archidiacre de Toul, donne à l'abbaye Saint-Remy de Lunéville (*de Linevilla*) l'église de cette ville, la paroisse de Saint-Jacques.

En 1186, la Maison-Dieu de Lunéville est appelée *Domus Dei de Lunaris ville*.

En 1203, le même Mathieu rappelle, dans une charte, la donation faite, en 1184, au monastère de Lunéville (*de Linevilla*.)

En 1224, le dimanche après l'Ascension, Hugues, seigneur de Lunéville (*dominus de Lunervilla*), et Conrard, son frère, font entre eux un accord au sujet de différentes possessions qu'ils avaient en commun.

En 1249, le duc Mathien II fait un échange avec le « comandour de la Mason dou temple de Sent-George de Lunerville ».

Enfin, on trouve encore dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Airy de Verdun, à la date de 1635, l'indication de la mort d'un abbé de cette abbaye, le R. P. Dom Philippe-François Colart, de Lunéville (*Lunævillani*).

Il est très-probable que la pièce de Jean, à la légende *Lunarivilla*, qui a donné lieu à cette notice, doit avoir été émise dans les premières années du règne de ce prince, pendant la seconde partie de la régence de sa mère, Marie de Blois, et après le mariage de celle-ci, en 1348, avec Frédéric, comte de Linange.

